

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°201900453 en date du 1 octobre 2019, le Président de Limoges Métropole – Communauté urbaine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique, conformément aux codes de l'environnement et de l'urbanisme, pour la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne.

DATES DE L'ENQUETE

Limoges Métropole – Communauté urbaine informe les personnes intéressées qu'une enquête publique, se déroulera du jeudi 24 octobre 2019 au lundi 25 novembre 2019 inclus soit pendant 33 jours consécutifs.

COMMISSAIRE ENQUETEUR

Mme Sylvie ROUSSERIC, Chargée d'études en urbanisme et environnement, en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Limoges du mercredi 11 septembre 2019.

LIEU DE L'ENQUETE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public, aux jours et heures d'ouverture au public à la mairie de Condat-sur-Vienne pendant les jours et heures d'ouverture des bureaux au public (du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00) et au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h).

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Condat-sur-Vienne (<http://www.condatsurvienna.fr/>) et sur le site internet de Limoges Métropole – Communauté urbaine (<http://www.agglo-limoges.fr/>, onglet « enquête publique »).

Le dossier d'enquête publique pourra être consulté sur un poste informatique mis à disposition du public à la mairie de Condat-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine aux jours et heures d'ouverture au public cités ci-dessus.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur des registres d'enquête à feuillets non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Condat-sur-Vienne et au siège de Limoges Métropole – Communauté urbaine cités ci-dessus.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire enquêteur à la Mairie de Condat-sur-Vienne (Mairie de Condat-sur-Vienne, 2 place de la Mairie - 87920 Condat-sur-Vienne).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée :

ep.condatplu@gmail.com

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Condat-sur-Vienne:

- Jeudi 24 octobre 2019 de 8h30 à 11h30 ;
- Mercredi 30 octobre de 13h30 à 17h00 ;
- Mardi 5 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 16 novembre de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 22 novembre de 14h00 à 17h00 ;
- Lundi 25 novembre de 15h00 à 18h00.

SUITE DE L'ENQUETE PUBLIQUE

A l'expiration du délai de l'enquête publique, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Condat-sur-Vienne aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'au siège de Limoges Métropole - Communauté urbaine pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

DECISIONS POUVANT ETRE ADOPTEES AU TERME DE L'ENQUETE

Adoption d'une délibération approuvant la révision générale du plan local d'urbanisme de la commune de Condat-sur-Vienne par Limoges Métropole – Communauté urbaine.